

**MAIRIE**  
**DE**  
**SANDRANS**

01400

Tél.04 74 24 52 20  
Fax.04 74 24 52 37

**CONSEIL MUNICIPAL n°11**  
**du 26 janvier 2015 à 20 heures**

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze et le 26 janvier, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire  
Présents : JOSSERMOZ Bernard, MOLARD Nicole, MORELLET Jean-François, OLLAGNIER Bernard,  
RENARD Magalie, ROUSSET Serge, ROY Sandrine, SCHNEIDER Eric, VINTER Géraldine,  
THOMASSON Christelle, DELATOUR Daniel

Absent excusé : Alexandra GHIDELLI, Marc MAZET, Nathalie COLOMB donne pouvoir à Géraldine VINTER

Secrétaire de séance : Madame Sandrine ROY

*Monsieur Bernard JOSSERMOZ demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour :*

*En information : Déplacement monuments aux morts et numérotation des rues*

*Monsieur Bernard OLLAGNIER demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour :*

*En délibération : Photocopieur / décision modificative n°1*

**1/ Approbation du compte-rendu N° 10 du 15 décembre 2015:**

Le compte rendu n ° 10 est approuvé à l'unanimité

**2/ Budget:**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, que la commission des finances se réunisse le samedi 7 mars à 9 h 15 afin de préparer le budget compte tenu des restrictions des dotations de l'état.

**3/ Délibération :**

• **Montant du loyer appartement :**

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'augmenter le loyer mensuel du logement de la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'augmenter le loyer mensuel du logement de la mairie

Le loyer mensuel s'élèvera à compter du 1 mars 2015 à 500.00 € au lieu de 492.30 € .

• **Choix du prochain locataire de l'appartement (ancienne mairie)**

Le Conseil Municipal reporte ce sujet au prochain Conseil Municipal compte tenu de manque d'informations et de candidatures.

**c/ Travaux de sécurité sur divers bâtiments :**

Suite au rapport de vérification du BUREAU VERITAS le 26/11/2014.

Plusieurs mises aux normes sont demandées sur divers bâtiments :

- Services techniques
- Cantine scolaire office
- Eglise
- Clocher

Le conseil, à l'unanimité retient la proposition de devis de Monsieur Daniel CHANTELAUZE – CD ELECTRICITE et autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant TTC de 1 248.30 €

**e/ Subvention :**

Suite à un courrier de l'athlétisme Chatillonnais, une participation de 10 € par athlète est demandée, 6 personnes de notre commune sont concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention, 11 contre, n'accorde pas de subvention compte tenu des baisses de dotations globale de l'Etat.

**d/ Archivage communale :**

Suite à la demande de Monsieur le Préfet, un archivage des documents de la commune est nécessaire et obligatoire afin de les conserver.

Monsieur le Maire informe aux conseillers que depuis 1792, rien n'a été fait.

Deux offres sont retenues :

- Centre de Gestion de l'Ain
- Krystel GILBERTON

Après délibération, le conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition de Mme Krystel GILBERTON et autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant TTC de 7 752.00 € afin de respecter la demande de Monsieur le Préfet.

**f/ Agendas Accessibilité programmée de la commune.**

Monsieur le Maire informe le projet de la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée de la commune et expose au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise DIAG ACCESS.

- Mission d'accompagnement pour la constitution de l'agenda d'accessibilité
- Fournir tous les éléments nécessaires pour que le dossier soit validé
- Rédaction de l'attestation de conformité aux règles d'accessibilité de la mairie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité retient les propositions de l'entreprise DIAG ACCESS et autorise Monsieur le Maire à signer les devis pour les montants de :

- 1 200.00 € TTC
- 180.00 € TTC

- **Photocopieur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le photocopieur actuel nécessite trop d'entretien et qu'une étude pour la location d'un nouvel appareil plus récent, avec des fonctions intéressantes est proposée par la société REX ROTARY

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide de retenir la proposition de location de Rex Rotary, Z.A.C. de Monternoz, 01960 PERONNAS avec les conditions suivantes :
  - durée du contrat : 5 ans
  - prix de la location trimestrielle : 698.00 € HT ancien contrat 680.80 HT)
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

- **Transport**

Lors du conseil communautaire du 18 décembre 2014, la communauté de communes a communiqué un premier bilan du dispositif mis en place par le centre social la Passerelle, via les sociétés de taxis locales, pour acheminer les enfants qui le souhaitent vers la structure le mercredi midi.

La prise en charge et le reste à financer sur les transports après déduction de la participation des familles (2 euros par enfant) a été pris en charge par la Communauté de Communes de septembre à décembre 2014

A partir de janvier 2015, ce reste à financer ne sera pas pris en charge par la communauté de communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que :

- Le coût du transport devra être facturé directement aux familles par soucis d'équité vis-à-vis des autres parents.

- **Délibération**

Le Conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité, la décision modificative n°5 suivante afin de régulariser les dépassements

**DEPENSES**

**RECETTES**

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution sur crédit Ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
D 73911 : Reversement et restitution contribution directes		968.00 €		
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>968.00 €</b>		
R 73111 / Taxes foncières et d'habitations				968.00 €
<b>TOTAL R73 / Impôts et taxes</b>				<b>968.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>968.00 €</b>		<b>968.00 €</b>

#### 4 Informations:

- Monsieur Marc BILLIoud propriétaire d'un terrain sur Sandrans cadastré C 0019 au lieu dit « La Peuplière » d'une superficie de 10080 m<sup>2</sup>, n'accepte pas l'offre de 5 000 € de la commune.
- Le rendez-vous du 27 janvier 2015 pour la signature d'un compromis de vente du terrain de Mme HYVERNAT chez Maître RASSION est annulé et reporté ultérieurement, suite aux conditions suspensives non valables à ce jour.
- Monsieur Bernard JOSSERMOZ informe le Conseil Municipal des réceptions des devis pour l'élaboration de deux projets « Numérotation des rues » et « Déplacement du monument aux morts ». L'étude est en cours.
- Procès de Monsieur et Madame DRUGUET :  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le magistrat a souhaité examiner l'ensemble du dossier et a mis l'affaire en délibéré au 20 mars prochain.
- Monsieur le Maire informe qu'une ferme sera sans doute mise à la vente prochainement et qu'il en informera Monsieur DRUGUET de façon à ce qu'il puisse éventuellement s'établir et s'installer pour son activité.
- Permis de Monsieur JACQUEMOT :  
Monsieur le Maire informe que le permis de démolir de son hangar a été accepté, par contre le permis de construire d'un hangar a été refusé.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 21h30.*

*Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus*

*Ont signé au registre les membres présents*

